

Conseil municipal du 1^{er} avril 2016 :

DELIBERATION N°012/2016 : Travaux supplémentaires école du haut -Réfection du mur

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DA SILVA d'un montant de 5 139€20 HT. Après en avoir délibéré, les élus acceptent le devis et chargent Monsieur le Maire d'ajouter cette dépense à la demande de subvention faite auprès du Conseil Départemental.

DELIBERATION N°013/2016 : Création d'un poste temporaire

Monsieur le Maire informe les élus qu'il faut prévoir un agent technique polyvalent en renfort pour un accroissement saisonnier d'activité du 1^{er} mai au 1^{er} novembre 2016. Après en avoir délibéré, les élus acceptent et créent un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 20h/hebdomadaire.

DELIBERATION N°011/2016 : : Imposition Directe Locale - Taux 2016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux des taxes locales pour l'année 2016 :

-TAXE D'HABITATION :	25,78%
-TAXE FONCIERE (BATI) :	10,16%
-TAXE FONCIERE (NON BATI) :	37,30%
-TAUX CFE :	20,59%

Conseil municipal du 1^{er} juillet 2016 :

DELIBERATION N°014/2016 : Communauté de communes Commentry- Nérès les Bains-Modification des statuts –Avenant n°21

La Communauté de Communes de Commentry /Nérès les Bains a engagé, dans le cadre de son contrat Auvergne + signé avec la Région, son projet de développement des usages numériques dans le domaine de l'éducation. Après en avoir délibéré, les élus du conseil municipal adoptent à l'unanimité l'avenant n°21 ajoutant aux compétences facultatives « les équipements numériques des écoles ».

DELIBERATION N°015/2016 : Prix du repas cantine scolaire-Rentrée 2016/2017

Monsieur le Maire propose de fixer le prix du repas à la cantine scolaire à 2€20 à la rentrée 2016/2017.

Après en avoir délibéré, les élus du conseil municipal acceptent.

DELIBERATION N°021/2016 : Devis travaux mise en accessibilité salle polyvalente

Monsieur le Maire présente les devis pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité des sanitaires de la salle polyvalente.

Entreprise MOTTIER –électricité : 1 688€HT/2 025€60 TTC
Entreprise NOVAIS –plâtrerie peinture : 4 070€HT/4 884€ TTC

Entreprise ENCUESTRA –carrelage : 3 511€HT/4 213€20 TTC

Entreprise RDB –plomberie/chauffage : 4 000€ HT/4 800€ TTC

Les élus du conseil municipal acceptent les devis.

église

Monsieur le Maire explique que des travaux d'électricité sont à réaliser à l'église. Un devis de l'entreprise Thierry FAIVRE a été reçu. Les travaux s'élèverait à : 1 254€74 HT / 1 505€69 TTC. Après en avoir délibéré, les élus du conseil municipal acceptent le devis.

DELIBERATION N° 023/2016 : Schéma départemental de coopération intercommunale de l'Allier (SDCI) –Projet de fusion des communautés de communes Commentry/Nérès les Bains et de la région de Montmarault

Par arrêté du 18 mars 2016, M.le Préfet de l'Allier a adopté le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Ce document définit une nouvelle carte intercommunale destinées à rationaliser les périmètres des intercommunalités existantes, notamment par des regroupements de plusieurs d'entre elles à partir du 1^{er} janvier 2017. Monsieur le Maire propose de ne pas approuver l'arrêté de périmètre relatif à la fusion de la communauté de communes de Commentry/Nérès les Bains et de la communauté de communes de la région de Montmarault pour les mêmes raisons que celles évoquées dans la délibération n°32/2015. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les élus désapprouvent l'arrêté sus visé.

DELIBERATION N°024/2016 : Achat d'un store pour le restaurant

Afin de préserver le barnum, Monsieur le Maire propose l'achat d'un store mobile pour l'organisation d'événements. Le montant de l'achat serait de 3 264€10 HT /3 916€92 TTC. L'entreprise Paput peut donner une aide de 50% du montant total. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les élus acceptent la proposition.

Conseil municipal du 14 octobre

2016:

DELIBERATION N°027/2016 : Tarif concession pour caverne

Monsieur le Maire informe qu'il reçoit des demandes pour la mise en place de caverne au cimetière. Les élus acceptent la mise en place de ces équipements. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le tarif de la concession est fixé à :

- 200€ pour 20 ans renouvelables

- Emplacement de 1mx1m

DELIBERATION N°028/2016 : Maison Desmazières

Les membres du conseil décident de ne pas acheter la maison de M.Desmazières et chargent Monsieur le Maire de prendre un arrêté de mise en péril imminent.

DELIBERATION N°029/2016 : Fixation des prix des loyers des logements communaux

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de revoir les prix des loyers des logements communaux :

logement libre 23 rue des Droits de l'Homme : Montant des travaux réalisés = 27 369€. Le loyer peut être augmenté de 15% du montant des travaux lissé sur 12 mois. Le loyer pourrait être de 692€ soit 9€23/m². Les élus trouvent ce montant trop élevé et décident de fixer le loyer à 480€ soit

6€40/m² (prix moyen des loyers sur le territoire).

- logement occupé 2 rue du Professeur Alajouanine : montant du loyer 436€. Reste inchangé.

- logement libre 2 rue des Droits de l'Homme : Les élus trouvent que le loyer fixé à 410 € est trop cher par rapport à la superficie du logement. Ils décident de fixer le loyer à 380€.

DELIBERATION N°030/2016 : Attribution logement situé 23 rue des Droits de l'Homme

Après en avoir délibéré, les élus du conseil décident d'attribuer le logement à Mme Penne Véronique à compter du 01/12/2016.

DELIBERATION N°031/2016: Fixation tarif location de la salle pour activités de danse

Monsieur le maire informe les élus que Mme Vilpreux Marie Claire utilise la salle polyvalente pour dispenser des cours de danse. Il convient de fixer un tarif pour la location de la salle de septembre à juin, il propose :

- location de la salle : 15€/mois

- prix de l'électricité : 5€/mois

Après en avoir délibéré, les élus du conseil acceptent ce tarif.

DELIBERATION N°033/2016 : Vente pavillon France Loire

Monsieur le Maire informe les élus que la société d'HLM France Loire prévoit de vendre un pavillon situé 8 lotissement Les Robines. Pour ce faire, les élus doivent donner un avis sur ce projet de vente. Les élus du conseil ne s'opposent pas à la vente du pavillon sus nommé ci-dessus.

DELIBERATION N°034/2016: Indemnités de conseil allouées aux comptables du Trésor

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor, il convient de délibérer pour l'octroi de cette indemnité. Le comptable du Trésor a envoyé le décompte de l'indemnité de conseil pour l'exercice 2016 qui s'élève à 355€81.

Les élus du Conseil, dans un souci d'économies, acceptent d'allouer cette indemnité à hauteur de 50% du montant net seulement soit 177€90.

DELIBERATION N°035/2016 : Construction d'un abri bus

Monsieur le Maire informe les élus qu'un devis de l'entreprise Lazaro a été réalisé pour la construction d'un abri bus à Savigny. Le montant est de 4 937€83 HT. Les élus du conseil acceptent le devis.

Conseil municipal du 3 Février

2017 :

DELIBERATION N°001/2017: Imposition Directe Locale –Taux 2017

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux des taxes locales pour l'année 2017 :

taxe d'habitation : 25,78

taxe foncière (bâti) : 10,16

taxe foncière (non bâti) : 37,30

Taux CFE : 20,59

DELIBERATION N°003/2017: Réhabilitation et extension de la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de l'ATDA ont été missionné pour établir une étude de faisabilité pour la rénovation et l'extension de la mairie. L'étude prévoit un budget de 192 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Origines	Montant	Taux
ETAT- DETR	67 200	35
Conseil Départemental	57 600	30
Total aides publiques	124 800	65
Ressources propres	67 200	35
TOTAL GENERAL HT	192 000	100

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent l'étude de faisabilité et le montant des travaux et autorisent Monsieur le Maire à inscrire cette dépense au budget 2017 et à demander les subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

DELIBERATION N°004/2017 : Travaux de voirie

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise Lauvergne Collinet pour la réfection de la voirie pour l'année 2017.

Chemin du Saint Georges : 13 846 €90 HT

Chemin rue du Professeur Alajouanine : 10 427€ HT

Chemin de l'Etang : 9 086€30

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent les devis présentés et autorisent Monsieur le Maire à inscrire cette dépense au budget 2017 et à demander les subventions auprès du Conseil Départemental.

DELIBERATION N°006/2017: Désignations délégués au SICTOM

Compte tenu des statuts du SICTOM, la communauté de communes demande la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent :

- Gérard JARDOUX –délégué titulaire

- Lionel BROCARD- délégué suppléant

DELIBERATION N°007/2017 : Plan de financement de la micro crèche

Monsieur le Maire informe les élus que le projet de la micro crèche a été retenu dans le contrat de ruralité (aides de l'Etat) du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher. De plus, une étude de faisabilité a été lancée par les services de l'ATDA. Cette étude prévoit un budget de 330 000 € HT de travaux. Il est proposé le plan de financement suivant :

Origines	Montant	Taux
LEADER	50 754	15,38
Contrat de ruralité	81 246	24,62
Conseil départemental	10 000	3,03
TOTAL AIDES PUBLIQUES	142 000	43,03
CAF	94 000	28,49
Ressources propres	94 000	28,49
TOTAL GENERAL	330 000	100

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le plan de financement présenté et autorisent Monsieur le Maire à demander les subventions.